



VILLE DE CACHAN

SERVICE RELATION CITOYEN

VILLE DE
CACHAN

MINEURS

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE/CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

Afin de procéder au dépôt et au retrait de votre pièce d'identité, il est indispensable de prendre rendez-vous. La présence du mineur et de l'un de ses parents au dépôt du dossier est obligatoire. Les mineurs âgés de plus de 12 ans doivent être accompagnés d'un des représentant légal pour effectuer le retrait.

Modalités de rendez-vous...

- Prendre rendez-vous sur le site de la ville de Cachan (www.ville-cachan.fr). Une fois que vous êtes sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « État civil - Papiers » puis « Papiers d'identité ».
- Possibilité de faire une pré-demande pour votre enfant, en ligne sur l'ANTS, <https://passeport.ants.gouv.fr/> (à présenter le jour du dépôt de demande) ou de remplir directement un dossier CERFA en mairie le jour du rendez-vous.
- À noter : Tout document d'identité peut faire l'objet d'un renouvellement, un an avant la date d'expiration.

Documents à fournir :

(Veuillez-vous munir des documents imprimés)

- 1 photo d'identité (plaquette pas coupée) de **moins de 6 mois** faites chez le photographe ou dans un photomaton conforme (ni scannée, ni numérisée).
- Passeport et/ou carte nationale d'identité du mineur. Si vous disposez des deux pièces d'identités, merci de les fournir obligatoirement ou titre de circulation en cas de première demande.
- Passeport ou carte d'identité valide du représentant légal présent le jour du dépôt de la demande.
- Fiscalité à fournir selon la situation :

Rappel concernant la photo présenté :

Qualité : Nette, pas de pliure, pas de trace.

Dimensions : Taille de la photo = 35mmLx45mmh ; Taille du visage = entre 32mm et 36mm du bas du visage au sommet du crâne (hors cheveux).

Fond : Fond uni, de couleur claire, fond bleu clair ou gris clair (fond blanc interdit)

Tête : Pas de couvre-chef ou autre objet sur la tête. Tête droite et visage dirigé face à l'objectif.

Contraste : Pas de surexposition, ni de sous-exposition. Photo de couleur, sans ombres.

Visage, bouche, oreilles et yeux : Visage dégagé et expression neutre. Yeux ouverts, fixant l'objectif et parfaitement visible. Bouche fermée et oreilles visibles.

Lunettes et montures : Pas de montures épaisses, ni de verres teintés, ni de reflet sur les verres.

| | Carte nationale d'identité | Passeport | |
|--|----------------------------|-----------------|----------------|
| | | Moins de 15 ans | De 15 à 17 ans |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | Gratuit | 17€ | 42€ |
| <input type="checkbox"/> Vol ou perte | 25€ | 17€ | 42€ |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement pour détérioration | Gratuit | 17€ | 42€ |
| <input type="checkbox"/> Modification d'état civil (si valide plus d'un an) | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> Pages du passeport pleines (si valide plus d'un an) | / | Gratuit | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande | Gratuit | 17€ | 42€ |

Le timbre fiscal peut être acheté chez un buraliste ou en ligne sur le site internet :

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

Il est aussi possible d'effectuer l'achat du timbre lorsque vous effectuez votre pré-demande en ligne.

- 1 Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (fortement recommandé si votre/vos titre(s) est/sont expiré(s) depuis plus de cinq ans ou en cas de naturalisation récente).
À noter : Si votre commune de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC, l'acte de naissance n'est pas nécessaire sauf si la préfecture le réclame après le dépôt de demande.
Vous pouvez vérifier le raccord de votre commune de naissance sur le site :
<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an au nom des deux représentants légaux (ex : avis d'imposition, facture de téléphone ou de consommation d'énergie, quittance de loyer (quittances faites par un particulier ou non homologué, non acceptées), attestation d'assurance habitation...).
Si les parents sont séparés :
 - En cas de jugement établi, fournir :
 - Le Jugement.
 - 1 justificatif de domicile (si la garde est alternée, un justificatif de domicile de l'autre parent est nécessaire).
 - En cas de séparation à l'amiable :
 - Une attestation datée et signée des deux parents indiquant la situation familiale et le lieu de résidence de l'enfant fixée, accompagné de la copie de la pièce d'identité du parent absent lors du rendez-vous. Si la garde est alternée, un justificatif de domicile de l'autre parent est requis.
Si vous êtes hébergés, fournir :
 - Attestation de l'hébergeant indiquant l'hébergement des parents et de l'enfant, datée et signée de moins de trois mois.
 - Photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant.
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an.

Documents supplémentaires à apporter selon votre situation :

- Vous avez été naturalisé. (*NB : Il est fortement conseillé d'attendre que la mention soit portée sur l'acte de naissance*). Dans ce cas, apporter :
 - Acte de naissance de moins de trois mois avec la mention de nationalité française.
- Vous avez changé d'état civil (changement de nom ou prénom...) :
 - Acte de naissance de moins de trois mois et/ou déclaration de changement d'état civil.
 - Acte de décès de moins de trois mois.
- Vous avez été volé ou vous avez perdu votre pièce d'identité :
 - Dépôt de plainte/déclaration de vol
ou
 - Déclaration de perte à remplir en mairie le jour du dépôt de demande de renouvellement
 - Si aucun document, il est fortement recommandé un Acte de naissance de moins de 3 mois.

**VEUILLEZ-VOUS RAPPROCHER DU SERVICE RELATION CITOYEN POUR TOUTE SITUATION PARTICULIÈRE
AU 01.49.69.69.69 OU À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : relation.citoyen@ville-cachan.fr**



Vous avez trois mois à partir du jour d'arriver de votre titre en mairie pour prendre un rendez-vous pour retirer votre ou vos titre(s).

Seul le titulaire du titre peut retirer son document accompagné de l'un de ses parents.
Les anciens titres doivent obligatoirement être restitués.